

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric, tenue le 1er mars 2021 à 18h15.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Ulric siège à huis clos en vidéoconférence par Messenger.

Sont présents les conseillers(ères) : Nancy Paquet, Annie Bernier, Gaétan Bergeron, Jean-François Caron, Michel Caron, Steve Bernier ainsi que Monsieur Pierre Lagacé, maire.

Madame Louise Coll, directrice générale\secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire.

**1-OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h30.

**2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2021-28**

- 1-Ouverture de la séance
- 2-Adoption de l'ordre du jour
- 3-Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> février 2021
- 4-Adoption des comptes du 1<sup>er</sup> au 28 février 2021
- 5-État des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes
- 6-Dépôt du rapport annuel 2020 sur l'application du règlement de gestion contractuelle
- 7-Dépôt du rapport annuel 2020 de la qualité de l'eau potable
- 8-Résolution d'appui à l'organisme UNIS POUR LA FAUNE
- 9-Suivi des Plaintes :  
matricule : 9005-13-1009  
matricule : 8798\_63\_5424
- 10-Engagement de la coordonnatrice municipale
- 11-Mme Sandra Michaud, animatrice en loisir
- 12-Fin de contrat M. Yves Boulay
- 13-Avis aux membres du Comité de loisirs – supervision du camp de jour
- 14-Programme d'aide à la voirie locale volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local - travaux rang 4 est, partie 3
- 15-Demande d'aide financière au député de Matane-Matapédia, Pascal Bérubé, dans le cadre du PPA-CE 2021-2022
- 16-Proposition d'entente de service avec la Ville de Matane –équipements d voirie
- 17-Location d'un tracteur New Holland TV-160
- 18-Installation d'un panneau d'affichage terrain de jeux – Projet du Comité Local de développement de la Rivière-Blanche
- 19-Entente relative à la fourniture de services en matière d'urbanisme, d'environnement et de protection des biens culturels- Demande d'une rencontre du comité
- 20-Acceptation de l'offre d'achat des lots : 6 305 588 et 6 305 589 de l'entreprise STB Immobilier
- 21-Appui au projet de Complexe aquatique de Matane
- 22-Appui pour la décentralisation du système de santé en région
- 23-Demande au gouvernement du Québec d'une programmation ACCÈS-LOGIS
- 24-Demande d'aide financière « initiative canadienne pour des collectivités en santé
- 25-Demande à la Sûreté du Québec – règlement sur la qualité de vie
- 26-Questions diverses –
- 27-Période de questions réservée au public
- 28-Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Michel Caron  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour soit adopté  
tel que présenté.

ADOPTÉE

### **3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2021**

**2021-29**

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter le  
procès-verbal du 1er février 2021.

ADOPTÉE

### **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**2021-30**

Attendu que la séance est à huis clos;  
Attendu que les conditions routières ne sont pas sécuritaires pour se  
rendre à la salle du conseil et que nous sommes par  
visioconférence/messenger;  
Attendu que nous devons enregistrer la séance;  
Attendu que les conditions météorologiques sont difficiles et que l'accès a  
internet est parfois interrompu pour certains membres;  
Pour ces motifs, Madame Nancy Paquet, demande l'ajournement de la  
séance à 18h26 elle est appuyée par Monsieur Jean-François Caron  
et RÉSOLU à l'unanimité que la séance soit ajournée et poursuite demain le  
mardi 2 mars à 19h30.

ADOPTÉE

-----

*Je Pierre Lagacé, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la  
signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code  
municipal.*

\_\_\_\_\_  
Louise Coll, GMA

Directrice générale\secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Pierre Lagacé, maire

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2021 du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric, tenue le 2 mars 2021 à 19h30.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Ulric siège à huis clos en vidéoconférence par Messenger.

Sont présents les conseillers(ères) : Nancy Paquet, Annie Bernier, Gaétan Bergeron, Jean-François Caron, Michel Caron, Steve Bernier ainsi que Monsieur Pierre Lagacé, maire.

Madame Louise Coll, directrice générale\secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire.

### **1-OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h30.

### **2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **2021-31**

Poursuite de l'ordre du jour adoptée le 1<sup>er</sup> mars 2021 ;

- 4-Adoption des comptes du 1<sup>er</sup> au 28 février 2021
- 5-État des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes
- 6-Dépôt du rapport annuel 2020 sur l'application du règlement de gestion contractuelle
- 7-Dépôt du rapport annuel 2020 de la qualité de l'eau potable
- 8-Résolution d'appui à l'organisme UNIS POUR LA FAUNE
- 9-Engagement de la coordonnatrice municipale
- 10-Mme Sandra Michaud, animatrice en loisir
- 11-Fin de contrat M. Yves Boulay
- 12-Programme d'aide à la voirie locale volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local - travaux rang 4 est, partie 3
- 13-Demande d'aide financière au député de Matane-Matapédia, Pascal Bérubé, dans le cadre du PPA-CE 2021-2022
- 14-Proposition d'entente de service avec la Ville de Matane –équipements d voirie
- 15-Location d'un tracteur New Holland TV-160
- 16-Installation d'un panneau d'affichage terrain de jeux – Projet du Comité Local de développement de la Rivière-Blanche
- 17-Entente relative à la fourniture de services en matière d'urbanisme, d'environnement et de protection des biens culturels- Demande d'une rencontre du comité
- 18-Acceptation de l'offre d'achat des lots : 6 305 588 et 6 305 589 de l'entreprise STB Immobilier
- 19-Appui au projet de Complexe aquatique de Matane
- 20-Appui pour la décentralisation du système de santé en région
- 21-Demande au gouvernement du Québec d'une programmation ACCÈS-LOGIS
- 22-Demande d'aide financière « initiative canadienne pour des collectivités en santé
- 23-Demande à la Sûreté du Québec – règlement sur la qualité de vie
  
- 24-Questions diverses –
- 25-Période de questions réservée au public
- 26-Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour soit adopté  
tel que présenté.

ADOPTÉE

### **4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1<sup>ER</sup> AU 28 FÉVRIER 2021**

#### **2021-32**

Il est proposé par Monsieur Michel Caron

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que le paiement des comptes du 1<sup>er</sup> au 28 février 2021 soit autorisé pour un montant total de 253 156.62\$.

ADOPTÉE

#### **5- ÉTAT DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR NON-PAIEMENT DES TAXES**

**2021-33**

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers que le conseil ordonne à la directrice générale\secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1023 du Code municipal, de transmettre avant le 11 jour de mars 2021, au bureau de la Municipalité Régionale de Comté de la Matanie, l'état des immeubles qui devront être vendus pour taxes municipales et\ou scolaires, le tout tel qu'il appert à l'annexe A faisant partie intégrante de la présente résolution et du présent procès-verbal.

La directrice générale\secrétaire-trésorière est autorisée à soustraire du présent état tout immeuble dont le propriétaire aura acquitté, au plus tard le 11 mars 2021 à 12h00, la totalité des sommes dues sous forme de chèque certifié ou monnaie légale.

Madame Louise Coll, directrice générale\secrétaire-trésorière, est autorisée à enchérir sur ces immeubles pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ulric, pour le montant des taxes municipales et scolaires auquel seront ajoutés les intérêts et les frais.

ADOPTÉE

#### **6- DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2020 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE**

La directrice générale procède au dépôt du rapport annuel 2020 sur l'application du règlement de gestion contractuelle. Ce rapport sera déposé sur le web de la municipalité.

#### **7- DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2020 DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE**

La directrice générale procède au dépôt du rapport annuel 2020 de la qualité de l'eau potable. Ce rapport sera déposé sur le web de la municipalité.

#### **8- RÉSOLUTION D'APPUI À L'ORGANISME UNIS POUR LA FAUNE**

**2021-34**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Ulric, est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (**ravage**) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

CONSIDÉRANT QU'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170000 en 2007 à 130000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures règlementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache ( **RTL** );

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier et résolu unanimement des membres présents;

QUE la municipalité de Saint-Ulric appuie l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (**RTL**) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

Qu'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF , ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestier ou forestier et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

QUE l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

ADOPTÉE

**9- ENGAGEMENT DE LA COORDONNATRICE MUNICIPALE MME CATHY CLÉMENT**

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères)  
d'engager Mme Cathy Clément, coordonnatrice municipale à compter du 8  
mars 2021, son salaire est établi selon l'échelle salariale en vigueur classe-  
5 échelon-7.  
Ses tâches sont déterminées par la directrice générale selon les besoins et  
sous sa responsabilité.  
ADOPTÉE

**2021-36**

**10- MME SANDRA MICHAUD, ANIMATRICE EN LOISIR**

CONSIDÉRANT que Mme Sandra Michaud a accompli l'intérim du poste de  
coordonnatrice municipale et que son salaire avait été ajusté pour pourvoir  
à ce poste;  
CONSIDÉRANT la diminution des tâches et des responsabilités de Madame  
Michaud suite à l'engagement de la coordonnatrice municipale à compter  
du 8 mars 2021;  
Il est proposé par Monsieur  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) de nommer Mme Sandra  
Michaud, animatrice en loisir que son salaire soit établi selon l'échelle  
salariale en vigueur classe-5 échelon -1 à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.  
Ses tâches sont déterminées par la directrice générale selon les besoins et  
sous sa responsabilité.  
ADOPTÉE

**2021-37**

**11- FIN DU CONTRAT DE TRAVAIL DE M. YVES BOULAY, CHAUFFEUR DE  
MACHINERIE DE DÉNEIGEMENT**

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) de mettre fin au contrat de  
travail de M. Yves Boulay à compter du 19 février 2021.  
ADOPTÉE

**2021-38**

**12- PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL VOLET –  
ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL-  
RANG 4 EST**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ulric a pris connaissance des  
modalités d'application du Volet- Accélération des investissements sur le  
réseau routier local (AIRRL);  
ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ulric désire présenter une demande  
d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de  
l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration  
du réseau routier local de niveau 1 et 2, excluant la portion désignée  
prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières  
locales;  
POUR CES MOTIFS,  
Sur la proposition de Madame Nancy Paquet  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) et adopté que le conseil de la  
Municipalité de Saint-Ulric autorise la présentation d'une demande d'aide  
financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les  
modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.  
ADOPTÉE

**2021-39**

**13- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉPUTÉ DE MATANE-MATAPÉDIA,  
PASCAL BÉRUBÉ, DANS LE CADRE DU PPA-CE 2021-2022**

Il est proposé par Madame Nancy Paquet

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) de déposer une demande d'aide financière au programme « Projets particuliers d'amélioration PPA-CE 2021-2022 » pour la réfection du chemin -du Chômage t du rang 3 Tartigou ( creusage de fossés, gravelage) pour un montant estimé à 100 000\$.

ADOPTÉE

**14- PROPOSITION D'ENTENTE DE SERVICE AVEC LA VILLE DE MATANE – ÉQUIPEMENTS DE VOIRIE**

**2021-40**

Il est proposé par Madame Annie Bernier et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) de mandater Madame Louise Coll, directrice générale et Monsieur Pierre Lagacé, maire à négocier des ententes de service pour des équipements de voirie avec la Ville de Matane.  
ADOPTÉE

**15- LOCATION D'UN TRACTEUR NEW HOLLAND TV-160 ANNÉE 2013**

**2021-41**

Il est proposé par Monsieur Michel Caron et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la location d'un tracteur new Holland TV-160 année 2013 au coût de 500\$ et 75\$ l'heure utilisée de l'entreprise La Coop Purdel.  
ADOPTÉE

**16- INSTALLATION D'UN PANNEAU D'AFFICHAGE AU TERRAIN DE JEUX – PROJET DU COMITÉ LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA RIVIÈRE-BLANCHE**

**2021-42**

Il est proposé par Madame Nancy Paquet et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter le projet des Fonds Northland Power pour l'installation d'un panneau d'affichage du Comité local de développement de la Rivière-Blanche à l'endroit mentionné sur le plan déposé.  
ADOPTÉE

**17- ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES EN MATIÈRE D'URBANISME, D'ENVIRONNEMENT ET DE PROTECTION DES BIENS CULTUREL – DEMANDE UNE RENCONTRE DU COMITÉ**

**2021-43**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) de demander à la MRC de la Matanie de convoquer le comité intermunicipal pour obtenir des orientations de gestion en lien avec les services visés à l'entente.  
Les sujets de discussion sont les suivants :  
demandes de permis et certificats, gestions des plaintes, constats d'infractions et autres.  
ADOPTÉE

**18- ACCEPTATION DE L'OFFRE D'ACHAT DES LOTS : 6 305 508 ET 6 305 589 PAR L'ENTREPRISE STB IMMOBILIER**

**2021-44**

CONSIDÉRANT l'offre d'achat déposé le 18 février 2021 par l'entreprise STB Immobilier conformément à la mise en vente par résolution numéro : 2020-422 adoptée le 7 décembre 2020;  
Il est proposé par Madame Annie Bernier et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que le conseil municipal accepte l'offre d'achat des lots numéros : 6 305 508 et 6 305 589 du cadastre du Québec au montant de 31 962.00\$ de l'entreprise STB Immobilier pour la construction d'un immeuble à logement de six à huit unités.

D'autoriser Madame Louise Coll, directrice générale et Monsieur Pierre Lagacé, maire à signer les documents nécessaires à la vente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ulric.

ADOPTIÉE

#### **19- APPUI AU PROJET DE COMPLEXE AQUATIQUE DE MATANE**

**2021-45**

**CONSIDÉRANT QUE** la piscine municipale de la ville de Matane a été construite en 1967;

**CONSIDÉRANT QUE** cet équipement profite, en vertu d'une entente des infrastructures supralocales, à l'ensemble des citoyens de la MRC de La Matanie, soit plus de 21 000 habitants;

**CONSIDÉRANT QUE** cette infrastructure est désuète et qu'elle ne répond plus aux besoins de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** l'état de la piscine actuelle est très précaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la piscine municipale accueille environ 40 000 utilisateurs annuellement;

**CONSIDÉRANT QU'**une interruption des services de cette infrastructure serait dommageable pour l'initiation des jeunes enfants aux sports aquatiques et pour la relève;

**CONSIDÉRANT QU'**une interruption des activités de la piscine aurait un impact important sur la pratique d'activités physiques pour les nombreuses personnes âgées qui fréquentent cette infrastructure;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Matane souhaite construire un nouveau complexe aquatique répondant aux normes actuelles et aux besoins de sa population (familles, adultes, enfants et âgés);

**CONSIDÉRANT QUE** cette infrastructure est essentielle pour maintenir la vitalité des clubs sportifs aquatiques (Club Nautilus et club Les Capitaines du Cégep de Matane) qui ont représenté notre région de façon remarquable à l'échelle du Québec et du Canada dans les dernières années;

**CONSIDÉRANT QU'**une augmentation importante de l'achalandage est envisagée avec la venue du nouveau complexe aquatique;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Matane et la Municipalité de Saint-Ulric ont toutes deux évoqué, dans leur planification stratégique respective, qu'elles souhaitaient offrir un milieu de vie attractif afin d'attirer des familles et des travailleurs qualifiés;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de complexe aquatique n'a pas été retenu dans le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur du Québec.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

**QUE**, le Conseil de la Municipalité de Saint-Ulric appuie la Ville de Matane dans ses différentes auprès des bailleurs de fonds afin de réaliser le projet de Complexe aquatique de Matane.

ADOPTÉE

#### **20- APPUI POUR LA DÉCENTRALISATION DU SYSTÈME DE SANTÉ EN RÉGION**

**2021-46**

**CONSIDÉRANT** que la centralisation de nos soins de santé a rendu notre système rigide et lent.

**CONSIDÉRANT** que les effets de la centralisation se font sentir sur l'accessibilité aux soins de santé de proximité et locaux.



**CONSIDÉRANT** que nous sommes témoins des conséquences de la centralisation dans notre ville.

**CONSIDÉRANT** que 750 médecins de toutes les régions du Québec se sont mobilisés pour demander la décentralisation de notre système de santé.

**CONSIDÉRANT** que toutes ces démarches visent à établir les bases d'une gouvernance locale solide et efficiente qui va donner accès en région à l'ensemble des soins médicaux de base sans aucune discrimination.

**CONSIDÉRANT** que ces 750 médecins ont émis 4 recommandations peu coûteuses, simples et rapides à mettre en place qui ont été transmises au Ministre de la Santé et des services sociaux cet été, soit :

- Le rétablissement d'un poste d'administrateur décisionnel local pour chaque centre hospitalier de soins.
- Le rétablissement d'un poste décisionnel de Directeur des Services Professionnels (DSP) local pour chaque centre hospitalier.
- Le rétablissement d'un Conseil des Médecins, Dentistes et Pharmaciens (CMDP) local pour chaque centre hospitalier.
- Le rétablissement d'une Table des chefs locale réunissant tous les chefs de département d'un centre hospitalier.

**CONSIDÉRANT** que la gestion de la crise sanitaire nécessite une flexibilité et une réactivité qui manquent à notre système de santé centralisé.

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-François Caron  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères)  
D'appuyer les 4 recommandations émises par le Regroupement québécois des médecins pour la décentralisation des soins de santé.

De demander au gouvernement d'étudier sérieusement les recommandations du Regroupement et d'y faire suite.

ADOPTÉE

## **21- DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS-LOGIS**

**2021-47**

**Attendu que** le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

**Attendu que** 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

**Attendu que** ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

**Attendu que** la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

**Attendu que** les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

**Attendu que** chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

**Attendu qu'il** est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

**Il est proposé par Madame Nancy Paquet  
et résolu de :**

Demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.  
ADOPTÉE

**22- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE « INITIATIVE CANADIENNE POUR DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ » AMÉNAGEMENT DU PARC À L'ENTRÉE OUEST DU VILLAGE**

**2021-48**

Il est proposé par Madame Annie Bernier  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) de déposer une demande d'aide financière au programme « initiative canadienne pour des collectivités en santé » pour l'aménagement du parc à l'entrée ouest du village. D'autoriser Madame Louise Coll, Directrice générale à signer les documents nécessaires la demande d'aide financière pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ulric.  
ADOPTÉE

**23- DEMANDE À LA SURETÉ DU QUÉBEC – RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE VIE**

**2021-49**

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que le conseil municipal demande une rencontre avec le directeur de la Sureté du Québec secteur Matane pour discuter de la gestion des constats d'infraction et amendes au règlement sur la qualité de vie.  
ADOPTÉE

**24- QUESTIONS DIVERSES**

**25- PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question.

**26-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2021-50**

L'ordre du jour étant épuisé,  
il est proposé par Madame Nancy Paquet  
et RÉSOLU que la séance soit close à 19h.  
ADOPTÉE

-----  
*Je Pierre Lagacé, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Louise Coll, GMA  
Directrice générale\secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Pierre Lagacé, maire

